

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du 26 JUIN 2014

portant désignation du site Natura 2000

cap Sicié - Six Fours

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1409590A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et le ministre de la défense,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 cap Sicie - Six Fours » (zone spéciale de conservation FR 9301610) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département du Var, sur une partie du territoire des communes suivantes : la Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 cap Sicie - Six Fours figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Var, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement, du logement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 JUIN 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives,

Pour la ministre, par délégation,
L. ROY empêchement du directeur de l'eau et de la biodiversité
l'adjoint au directeur

Alban SCHMITT



Philippe NAVÉLOT



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie

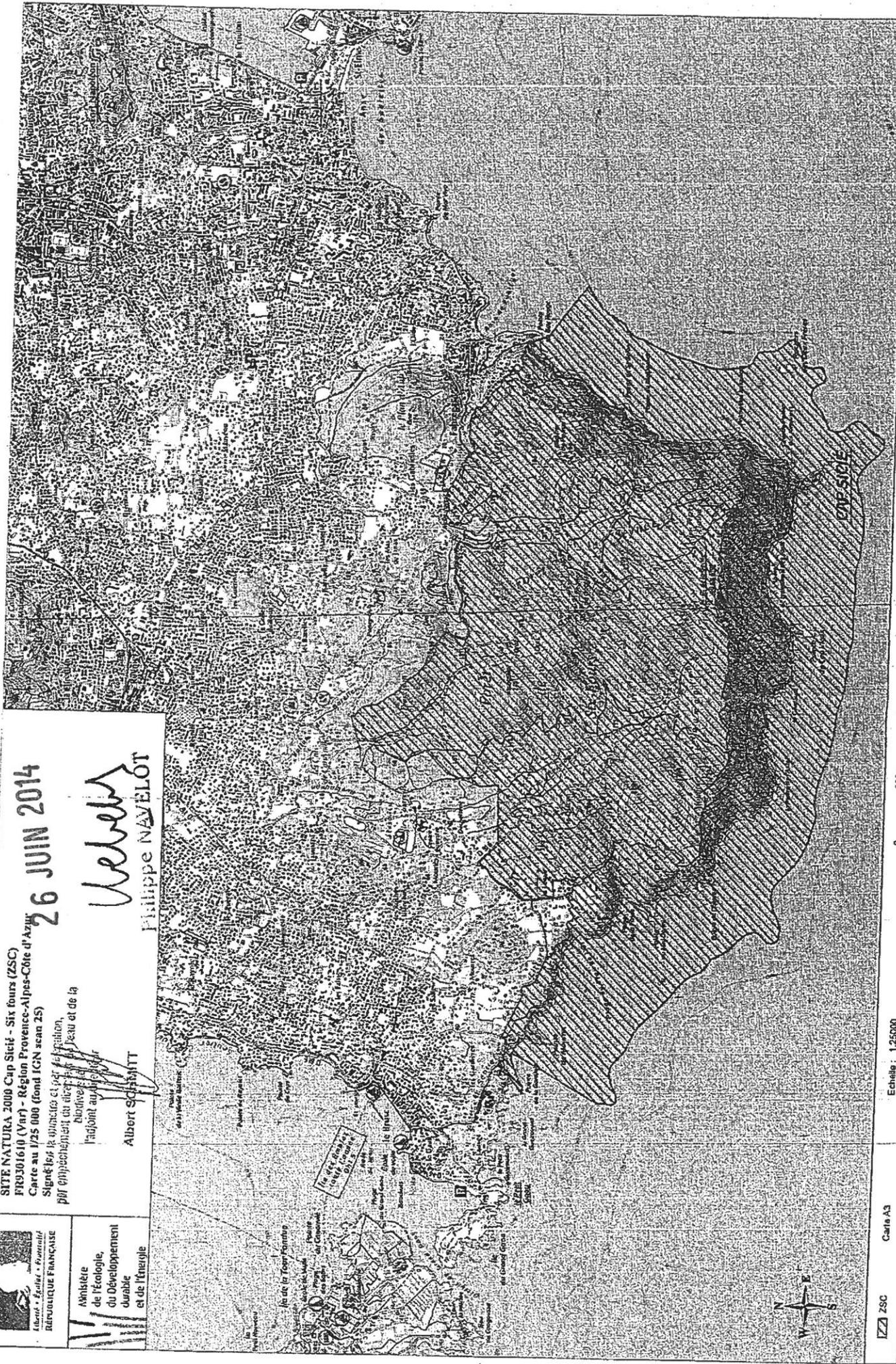
SITE NATURA 2000 Cap Sicié - Six tours (ZSC)
FR9301610 (VNF) - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 2S)

26 JUNI 2014

Signé lors de la séance de concertation
publique le 26 juin 2014 à la
Mairie de Six-Fours-les-Bains

Albert SCHMITT

Philippe NAVELOT
Philippe NAVELOT



ZSC

Carte A3

Echelle : 1:25000



Carte Topographique IGN® : 33460T

© IGN Scan 2S © 2010
Réalisation : DREAL PACA - Décembre 2012

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9301610 cap Sicié - Six Fours
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1120 * Herbiers de posidonies (*Posidonium oceanicae*)
- 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1170 Récifs
- 1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques
- 1410 Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- 3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp.
- 3170 * Mares temporaires méditerranéennes
- 5210 Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.
- 5410 Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets des falaises (*Astralago-Plantaginetum subulatae*)
- 6220 * Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
- 8220 Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- 8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées
- 91B0 Frénaies thermophiles à *Fraxinus angustifolia*
- 9320 Forêts à *Olea* et *Ceratonia*
- 9330 Forêts à *Quercus suber*
- 9340 Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- 9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>

Mammifères

1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
1349	Grand Dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le 26 JUIN 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives,

Par
par empê
L. ROY
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
Alain SCHMITT

Philippe NAVELOT